

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Jeudi 23 Mars 2023

Date de convocation

Le 10 Mars 2023

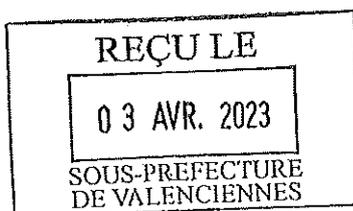
Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17
Présents..... 12
Votants..... 14

DL-2023-01

Objet

Rapport d'Orientation
Budgétaire



L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt-trois Mars à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DONNET), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN), Madame Janine LECAILLE, Madame Martine WOLF.

Était Absente :

Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus, prévoyant qu'un rapport doit être présenté par le Président du Conseil d'Administration sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil d'administration et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 23 Mars 2023

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue donc, au-delà de cette obligation légale, la première étape qui permet au Conseil d'Administration de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- De se prononcer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire qui lui a été transmis dans les délais impartis et présenté (voir document en annexe)

Le Conseil d'Administration,

Oui le rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

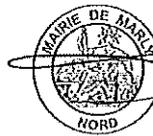
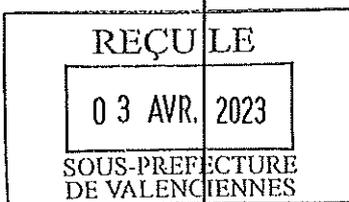
A L'UNANIMITE,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-joint annexé.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le ..03.04.2023.
Document exécutoire à compter du
Notifié à l'intéressé le
PUBLIE LE 18/09/2023